

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'500'000 pour le financement des investissements nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur de la Fédération des hôpitaux vaudois informatique (FHVI) durant la période 2008-2010**

du 23 septembre 2008

---

*LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD*

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit-cadre de CHF 10'500'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les investissements informatiques des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public membres de la Fédération des hôpitaux vaudois pour la période 2008 – 2010.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "*Dépenses d'investissement*" et amorti en 5 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est autorisé à transférer tout ou partie du crédit au cas où les activités de la FHVI seraient reprises par une autre institution agréée par le Département de la santé et de l'action sociale.

**Art. 4**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84 alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 23 septembre 2008.

Le président  
du Grand Conseil :

(L.S.)

*J. Perrin*

Le président :

*P. Broulis*

Le secrétaire général  
du Grand Conseil :

*O. Rapin*

Le chancelier :

*V. Grandjean*